

AFFAIRE N° 5 - Dénomination du nouveau groupe scolaire de "Château-Morande".

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

J'ai l'honneur de vous proposer de donner au groupe scolaire qui est actuellement construit au lieudit " CHATEAU-MORANDE " le nom de :

" GROUPE SCOLAIRE CANDIDE AZEMA ",

du nom de l'ancien Maire de Saint-Denis dont l'oeuvre remarquable mérite d'être conservée et proposée au souvenir de la jeunesse du chef-lieu.

Candide AZEMA fut Maire de Saint-Denis de 1849 à 1852, après avoir été Adjoint au Maire depuis 1828.

AZEMA s'appliqua à donner tous ses soins à l'entretien et à l'embellissement de la Ville. Il la dota de 18 rues nouvelles et de fontaines publiques et prit l'initiative d'éclairer les rues principales.

La localité du Butor fut mieux pourvue en eau. Des places publiques furent restaurées ou créées (Place des Sables qui porta son nom avant de devenir la Place Joffre en 1919).

AZEMA institua sur la Place du Trésor un marché aux fleurs où deux fois par semaines les boutiquières se donnaient rendez-vous pour vendre des arbustes et des fleurs. AZEMA avait créé une industrie nouvelle, profitable aux vendeurs et appréciée des acheteurs.

Le cimetière vit ses murs relevés et son emplacement décoré d'un bassin.

Sous son administration se termina la route carrossable de la Montagne reliant ainsi Saint-Denis à la Possession.

L'instruction publique, alors confiée aux Frères des Ecoles Chrétiennes, connue un nouvel essor. La Municipalité AZEMA fit agrandir les salles de l'Institution des Frères et y établit même une succursale au Butor. Son effort se porta aussi sur les oeuvres de bienfaisance, hospice civil, salle d'asile, société ouvrière.

Il fit créer la "Digue Ouest" en 1850 afin de protéger les riverains du Quai Ouest de la Rivière Saint-Denis. C'est sous son majorat que l'on vit pour la première fois l'emploi de timbres-poste pour l'affranchissement des lettres.

A sa mort, en 1852, la Commune qu'il avait administrée pendant trois ans, était dans un état prospère. Il avait été, un an auparavant, fait Chevalier de la Légion d'Honneur, par décret du Président de la République en date du 9 Mars 1851.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire : Je vous convie, Messieurs, à assister à l'inauguration de ce nouveau groupe scolaire qui aura lieu à 10 h,30 le 3 Septembre sous la présidence de Monsieur le Préfet de la Réunion.